

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

République Algérienne Démocratique et Populaire

Ministère de l'Enseignement Supérieur
et de la Recherche Scientifique

Direction de la Coopération et des
Échanges Universitaires

N° :2657/D.C.E.U/ 2023

Alger, le 24 décembre 2023

Messieurs les Présidents des conférences régionales des universités

Objet: Offre de bourses d'études doctorales en Afrique du Sud.

J'ai l'honneur de vous informer que le Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique est destinataire d'une offre de cinq (05) bourses d'études de doctorat, émanant de l'université sud-africaine « University of South Africa » (UNISA) au profit des étudiants algériens souhaitant poursuivre leurs études de post graduation.

Les bourses concernent les spécialités suivantes :

- Nano-Ingénierie, 01 bourse ;
- Agro-nanofocus, 01 bourse ;
- Nanophotonique, 01 bourse ;
- Ensemencement des nuages et ingénierie de la pluie, 01 bourse ;
- Non-bio/sciences de la vie, 01 bourse.

Le dossier de candidature doit être traduit **en langue anglaise** et comprend les pièces suivantes :

- Curriculum Vitae ;
- Les relevés de notes du cursus universitaire ;
- Copies des diplômes obtenus ;
- Copie du passeport du candidat.

Les étudiants sélectionnés pour ces bourses bénéficieront d'une prise en charge totale de la part de l'institution sud-africaine, y compris les billets d'avion.

On rappelle, que ce programme ouvre droit uniquement à la bourse octroyée par l'institution sud-africaine

Les modalités d'inscription et de sélection des dossiers se feront au niveau de l'UNISA. Les candidats sélectionnés devront, par la suite s'inscrire sur la plateforme de l'université avec la lettre d'acceptation leur permettant de demander un visa étudiant PHD au niveau de l'Ambassade d'Afrique du Sud à Alger .

Je vous saurai gré de bien vouloir procéder à une large diffusion de ce programme de bourses auprès de tous les établissements universitaires, et de nous faire parvenir un (01) dossier par spécialité (version papier et support numérique) avant le 15 janvier 2024, en vue de le parvenir dans les temps requis aux instances concernées.

Considération distinguée